

La participation financière du CBA aux compétitions pour la saison 2025-2026

Le club alloue une somme aux membres licenciés au club participant régulièrement aux tournois de régularité (mini 12 par an), et inscrits à la compétition au sein d'une équipe du CBA, selon les critères suivants :

- les membres de l'équipe, **qui ont participé** à une **finale de ligue**, ainsi que les joueurs **en challenge**, **qui ont participé** à la finale nationale, se voient rembourser les droits d'inscription de **tous les tours de la compétition**,

ainsi qu'une **somme de 15€ par jour** si cette compétition s'est déroulée hors d'Angers, et de **20€ par jour** pour les villes de Rennes, Vannes, Saint Malo, Le Pouliguen et La Baule.

- les membres des équipes **jouant en Espérance** sont remboursés intégralement de leurs droits d'inscription.
- le CBA prend en charge les **frais d'inscription aux Interclubs**, les « sympathisants » d'une équipe devront avoir réglé au préalable leur inscription auprès du trésorier.

Merci **aux capitaines** des équipes concernées de remplir la feuille de demande de remboursement et de la déposer dans le dossier « trésorier » au bureau du club, ou par e-mail au trésorier (bertrand.paillet@wanadoo.fr) avant le 10 juin 2026.

Si nécessaire, un même coefficient réducteur sera appliqué sur chaque remboursement afin que le total des remboursements ne dépasse pas 7000€.

Les membres des équipes percevront **individuellement** un chèque ou virement.

Le Conseil d'Administration du CBA